

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 février à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. N'Diaga CISSE, Adjoint ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; Mme Noëlle CHARRON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; Mme Odile CHOSSON ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. Alexis MORVAN (pouvoir à Mme Monique BESCOND), Mme Delphine MALINS-ALLAIX (pouvoir à Mme Patricia BOIDIN), Adjoint ; M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à Mme Colette BARON) ; M. Pierre THEZIER (pouvoir à M. Michel FOMBONNE), Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Samuel BARON ; Mme Patricia DOMECH.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2014

Mme Monique BESCOND est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 6 février 2014 est adopté sans observations.

❖ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013

Rapporteur : *M. Fombonne*

Monsieur le maire donne la parole à M. Fombonne afin de présenter les comptes administratifs et de gestion 2013.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS

M. Fombonne précise les conditions dans lesquelles les différents documents sont présentés. En effet, la présentation des différents tableaux a été modifiée avec quatre objectifs : une meilleure présentation pour les élus, l'amélioration du suivi des budgets durant l'année par les élus et les services, la mise en place d'un suivi analytique [les colonnes « services » (bâtiment ou voirie...) et « centres » (nature des travaux)] ainsi que la conformité réglementaire des documents.

Il est rappelé les axes autour desquels le budget primitif a été construit, comme les autres années : les dépenses prévues sont calculées à partir des différents éléments connus article par article pour le budget de fonctionnement et sur la base de devis pour la grande majorité des projets d'investissement. Les recettes ne sont prises en compte que lorsque l'on est sûr de leur attribution. En ce qui concerne les dotations de l'état (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale), elles sont comptabilisées à l'identique du BP 2013.

Pour faciliter la lecture du budget fonctionnement et permettre la comparaison "réalisé 2013"/"proposition 2014", le détail du compte administratif est intégré au tableau du budget primitif 2014.

Les deux axes principaux sur lesquels le budget 2014 est construit : 0 emprunt et 0 augmentation impôts.

Il est fait lecture du compte administratif pour le budget principal, puis du tableau du bilan acquisitions et cessions opérées en 2013.

C'est ensuite le compte administratif pour le budget d'assainissement qui est détaillé, il présente un résultat faible mais qui correspond aux travaux importants réalisés sans emprunt sur cet exercice.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire sort et laisse la présidence de l'assemblée à M. Bescond, 1^{ère} adjointe, qui propose de passer au vote des Comptes Administratifs.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Le Maire reprend ensuite la présidence de la séance.

2. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Dressés par M. Dominique TURPIN, Receveur Municipal, les comptes de gestion sont en similitude avec les comptes administratifs et n'appellent ni observation ni réserve.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

❖ **AFFECTATION DES RESULTATS 2013**

Rapporteur : *M. Fombonne*

M. Fombonne projette une fiche récapitulative qui permet au Conseil de visualiser le rappel des chiffres du compte administratif pour chaque budget et de comprendre le principe de l'affectation des résultats.

Pour le budget principal, il est proposé d'affecter les sommes suivantes :

- en section de fonctionnement 226 013,80 € et
- en section d'investissement 390 519,51 €

Le conseil vote Pour à l'unanimité.

Il est procédé de même pour le budget assainissement. Il est proposé d'affecter les sommes suivantes :

- en section de fonctionnement 5466,05 € et
- en section d'investissement 125561,97 €

Le Conseil vote Pour à l'unanimité.

❖ **BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Rapporteur : *M. Fombonne*

M. Fombonne commence sa présentation par la section de fonctionnement qui fait apparaître le budget primitif 2013 ainsi que le réalisé 2013 pour plus de lisibilité avec la proposition 2014, tel qu'elle a été transmise précédemment aux conseillers.

Certains postes, en particulier, sont détaillés et M. Fombonne demande aux conseillers de ne pas hésiter à demander plus d'information en fonction du besoin.

Ce sont les comptes 60612 et 60621 qui concernent les consommations en énergie qui font l'objet d'une première description. M. Fombonne précise qu'en matière d'électricité une économie de 17 600 KWh a été constatée sur l'exercice 2013 par rapport à 2012 (soit l'équivalent de la consommation d'une année de la salle des fêtes 6994 KWh + Stade Lafuma 10793 KWh) et qu'en matière de gaz la réduction de consommation s'élève à 58680 KW (pour mémoire la consommation de la salle Plantay pour une année est de 45000KW). Ces économies en consommation ne génèrent malheureusement pas une baisse proportionnelle des dépenses, car en plus des augmentations du coût de l'énergie, on note en électricité par exemple, une augmentation du prix du KWh lié notamment au coût fixe de nos abonnements assez élevé du fait du besoin ponctuel de forte puissance.

Ceci explique le maintien du niveau des dépenses.

J. Chancrin souhaite avoir de plus amples informations sur les comptes 611 et 6226 qui présentent un taux de réalisation supérieur à la prévision en 2013. Il est précisé que les sommes mandatées sont liées pour le compte 611 à des prestations de services comme l'entretien des chaufferies, le nettoyage des vestiaires du stade Lafuma, la prestation conseil énergie du SDED (certaines sont accompagnées d'une recette), pour le compte 6226 il s'agit de l'accompagnement pour le renouvellement des contrats d'assurances de la commune (qui génère des économies) ainsi que réalisation de documents d'arpentage non accompagnés de travaux.

M. Fombonne aborde ensuite les lignes fêtes et cérémonies et réceptions qui doivent être examinées conjointement. Ce budget évolue chaque année, en 2014 la répartition des dépenses notamment liées au repas des personnes âgées modifie les prévisions, il faut également prendre en compte les commémorations.

F. Rodet-Garcier s'interroge sur le fait que dans certaines communes le repas est dans le budget du CCAS, et souhaite savoir si cela change quelque chose.

M. Fombonne précise que cela ne change rien au final car la même somme serait identifiée comme une subvention du budget principal pour le CCAS.

A. Genthon rappelle qu'il y a une certaine cohérence dans le fait que le repas soit pris en charge par la commune car celui-ci est ouvert à tous sans prise en charge sociale.

En matière de charges de personnel, il est indiqué que tout a été calculé sur le principe du maintien de l'effectif sans embauche. En rémunération par contre il y a des évolutions liées aux indices, évolutions de carrières et aux revalorisations prévues pour les catégories C et B. De la même manière les charges augmentent.

Ligne 6455 « cotisation pour assurance du personnel » est en baisse très notable pour 2014 puisque suite à la renégociation des contrats d'assurance en 2013, il a été décidé de ne plus opter pour la couverture du risque concernant les arrêts maladie pour les agents titulaires. Cela n'a aucune conséquence sur le personnel puisqu'il s'agit des remboursements éventuels des salaires à l'occasion d'arrêts. Restent couverts les risques liés aux accidents du travail ou à la maladie professionnelle.

M. Fombonne évoque ensuite le compte 675 « Valeur comptable des immobilisations cédées » dans lequel on retrouve les ventes réalisées en 2013 avec les opérations d'ordre afférentes. Ceci explique qu'au budget primitif 2013 rien n'avait été inscrit, tout comme cela est le cas en 2014.

Pour le compte 6558 « Autres contributions obligatoires », du fait des décalages de facturation, il reste à payer les travaux en régie des services techniques de la commune de St Rambert pour la garderie.

En matière de subvention ensuite, il faut noter la séparation des dépenses pour le CCAS et pour les autres associations mais le montant total est identique. C'est une dépense difficile à prévoir du fait des critères pris en compte tel que nombre d'adhérents ou le nombre de voyages scolaires pour les collégiens.

En matière d'emprunt les charges financières font apparaître des intérêts qu'il est parfois difficile de comprendre, c'est le cas de ICNE (intérêts courus non échus) qui génèrent un décalage de dépense d'un exercice sur l'autre lié aux dates de signature des contrats.

Pour les recettes, M. Fombonne rappelle qu'aucune prévision pour l'exercice 2014 n'est inscrite si elle n'est pas assurée, c'est le cas de certaines subventions qui ont été sollicitées mais dont l'octroi n'est pas certain à ce jour.

Les travaux en régie sont estimés à la baisse et sont fonction de nos travaux réalisés par les ST.
Les dotations de la communauté de communes sont désormais globalisées. Le montant global est plus élevé puisqu'auparavant l'équivalent de l'annuité du tracteur était déduite de la dotation.
Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées
En ce qui concerne la section d'investissement, il est rappelé que les dotations aux amortissements concernent les subventions en dépenses et les biens en recette.
M. Fombonne indique que le budget d'investissement est présenté par opération.
N°11 Château de Larnage : cette année les dépenses et les recettes sont quasi identiques mais il s'agit d'une coïncidence car les recettes prévues cette année correspondent à des subventions portant sur la totalité des travaux (plusieurs exercices).
N°15 Maison des associations : il est envisagé de réaliser tous les travaux intérieurs, il sera nécessaire de se poser la question pour les travaux extérieurs.
N°16 Divers travaux de bâtiments : il s'agit de la série des travaux envisagés pour entretenir les bâtiments municipaux (gymnase, Salle des fêtes, groupe scolaire).
N°19 Ecole maternelle Le petit prince : il reste à terminer le paiement des travaux
N°20 Pour le centre bourg, une somme est prévue afin de permettre la mise en place de quelques actions lors des travaux.
N°41 Matériel et mobilier : cette opération regroupe des dépenses variées tant en matière informatique (renouvellements afin de permettre le maintien à niveau des ordinateurs), que de mobilier sportif (changement des cages de foot pour les matchs et les entraînements des enfants), du matériel technique et des équipements pour les services (taille-haie, tondeuse, réfrigérateur cantine, matériel de nettoyage), un abribus pour le quartier de la Valloire et des jeux de cour pour l'école P. Eluard.
N°71 Voirie : il s'agit cette année d'une succession de petits travaux. Le plus important est l'agrandissement du parking de Mantaille et les emplois partiels. Par ailleurs et compte tenu du mauvais temps de cet hiver une somme est prévue pour traiter la question des eaux pluviales.
N°80 Réseaux : sont concernés la mise en œuvre du transformateur pour le secteur de la Plaine et l'électrification rurale.
N°90 Autres immobilisations : M. Fombonne concède que cette opération est un peu « fourre-tout », il s'agit principalement de la reprise de notre PLU et de l'aménagement d'une zone BMX à l'Argentelle.
N°91 Embellissement : le budget comprend principalement les illuminations, des plantations et le report d'une somme pour les jeux extérieurs.
J. Chanrcin s'étonne de la prévision de dépense pour les terrains de « barbe bleue ». A. Genthon note en effet que les éléments liés à l'indivision rendent la vente compliquée mais cela devrait se résoudre cette année et permettra de réaliser une opération sur ce site avec les services d'archéologie pour la suppression de la végétation.
M. Bescond rappelle que l'acquisition dure mais porte toujours sur la même surface
Le Conseil procède au vote en entérine à l'unanimité la proposition de budget primitif principal pour 2014.

Le Conseil examine ensuite la proposition de budget primitif pour l'assainissement. M. Fombonne présente tout d'abord la section de fonctionnement, une partie des dépenses est prévue à la baisse du fait de l'intégration de la compétence assainissement par la communauté de communes au 1^{er} avril 2014. En ce qui concerne les intérêts des emprunts, les charges financières sont en baisse mais il faut prévoir un montant spécifique pour d'éventuelles pertes de change. C'est en suite à la section d'investissement que le conseil s'intéresse. Il n'y a pas de projet précis pour 2014 comme cela a été le cas sur les exercices précédents afin de reconstituer des capacités de financement pour de futurs travaux. Il s'agit principalement d'études pour le centre du village.

Le Conseil Municipal valide la proposition de budget primitif assainissement à l'unanimité.

❖ FISCALITE 2014

Rapporteur : M. Fombonne

Comme cela a été précisé dans le préambule, il est confirmé la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2014.

A.Genthon précise que cette proposition n'a rien à voir avec la mode. Il rappelle que l'impôt est la contribution normale des citoyens pour vivre ensemble. Cependant il est nécessaire de tenir compte tenu du contexte économique et social. Il constate que nos concitoyens subissent des augmentations à tous niveaux et la volonté de la municipalité est de ne pas rajouter au fardeau des charges des familles par une augmentation des taux. Il faut donc s'adapter à la réalité du quotidien, ce qui nécessitera donc de redoubler d'action pour rechercher des subventions.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

❖ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Fombonne

Compte tenu du transfert de la compétence traitement des eaux usées à la communauté de communes au 1^{er} avril 2014, il sera nécessaire de délibérer à nouveau à cette occasion. Aussi, il est proposé de ne pas augmenter la redevance pour les trois mois à venir.

Il s'agit de la même chose pour les forfaits et les tarifs dégressifs qui concernent les entreprises.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

A.Genthon tient à remercier M.Fombonne et les services municipaux du travail réalisé pour la préparation du budget et les efforts de présentation afin de rendre les éléments présentés très compréhensibles pour tous.

❖ DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU TELEALARME (SMIGTA)

Rapporteur : J. Pardanaud

Il est exposé que le SMIGTA propose un service dont le coût est plus élevé que celui proposé par le département de la Drôme. 41 personnes anneyronnaises utilisent ce service et les futures propositions sont financièrement plus intéressantes pour elles.

J. Chancrin rappelle que ce service est particulièrement dévoué et notamment l'été. Le travail est bien fait. Si le service change, il ne faut pas que la qualité en pâtisse.

A.Genthon précise qu'il s'agit du même service (le prestataire est le même). La prestation existe depuis longtemps au niveau départemental. Il s'agit en fait d'une extension du service et c'est le volume qui génère des baisses de coûts dont les abonnés seront les premiers bénéficiaires.

M. Grenier précise que, concernée personnellement, elle peut attester du professionnalisme de l'offre actuelle.

A.Genthon et le Conseil tiennent à remercier le SMIGTA et son président qui œuvrent depuis longtemps au service des aînés.

Le Conseil vote pour la dissolution du SMIGTA à l'unanimité

❖ TAXE D'AMENAGEMENT ISSUE DES ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : A. Genthon

Il s'agit d'une délibération de principe qui date de l'ancienne intercommunalité qui avait délibéré pour récupérer la taxe d'aménagement pour les zones d'activités communautaires. Aujourd'hui les éléments contractuels ne sont pas posés dans la nouvelle intercommunalité. Cependant et comme de nombreuses autres communes il est important de se positionner sur le principe.

Bien entendu sur le territoire communal c'est la commune qui perçoit cette taxe

J. Chancrin souhaite savoir si cette disposition a prévalu lors de l'aménagement de la zone axe 7. A.Genthon confirme qu'en effet, la taxe d'aménagement a été orientée sur la Communauté de Communes par les communes concernées qui ont vu des entreprises s'implanter. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

❖ STATUTS REVISES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE PORTE DE DROMARDECHE

Rapporteur : Y. Cornillon

La Communauté de Communes Porte de DromArdèche existe depuis le 1^{er} janvier 2014. Désormais, c'est elle qui décide de ce qui constitue l'intérêt communautaire (Loi MAPAM 27/01/2014) sans que les communes aient besoin de délibérer.

Toutes les compétences sont reconduites sauf 4 : SIVOS des 4 collines, portage des repas, transport des personnes âgées et coopération avec une ville de Roumanie (Lehliu-Gara).

La révision des statuts quant à elle doit être approuvée par le conseil municipal, outre un toilettage des statuts pour les rendre plus lisibles, elle porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence concernant le déploiement de la fibre optique : Jusqu'à présent c'est le Conseil Général qui a fait les premiers travaux, il s'agit maintenant d'amener la fibre au domicile des habitants.

Y. Cornillon rappelle que la Communauté de Communes a des compétences obligatoires (économie, aménagement de l'espace), des compétences optionnelles (au moins trois choisies parmi une liste réglementaire : environnement, logement, voirie communautaire, action culturelle et sportive, assainissement), compétences facultatives (au libre choix de la Communauté de Communes : tourisme, éclairage public, transports en commun, agriculture).

A.Genthon précise que les communes de Rhône Valloire ont une petite longueur d'avance puisque globalement il n'y a pas de gros changements.

Le Conseil adopte les statuts à l'unanimité.

❖ CONVENTION DE FINANCEMENT : ETUDE PLAN DE DESHERBAGE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX POTABLES VALLOIRE GALAURE (SIEPVG)

Rapporteur : J. Pin

Le SIEPVG travaille à la qualité de l'eau et dans ce cadre tous les acteurs concernés par la pollution sont donc sollicités. Il s'agit des agriculteurs et des communes. Anneyron et Albon sont en priorité concernées car situées sur la zone de captage prioritaire.

Une étude va être réalisée avec un cabinet d'études qui sera pilotée par le SIEPVG qui gèrera la totalité du dossier y compris la recherche des subventions.

Le Conseil vote pour la signature de la convention avec le SIEPVG à l'unanimité.

❖ TRANSFERT DE BIENS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : REGULARISATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « ST AMOUR »

Rapporteur : M. Bescond

M. Bescond précise que la commune intègre petit à petit toutes les parties communes des lotissements. Il s'agit aujourd'hui du lotissement St Amour qui n'avait jamais fait l'objet d'une intégration dans le domaine public. Il est proposé de régulariser la situation.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

J. Chancrin souhaite prendre la parole pour évoquer le mandat, puisque ce conseil est le dernier avant les élections. Elle précise avoir le sentiment d'avoir été écoutée mais pas toujours entendue. Elle a été seulement absente une fois du fait de la Communauté de Communes pour laquelle elle était déléguée de la commune d'Anneyron, elle tient à remercier A.Genthon pour cette nomination.

Elle regrette que les commissions auxquelles elle avait choisi de participer ne se soient pas réunies suffisamment régulièrement.

Elle regrette qu'en ce qui concerne la nouvelle école maternelle, il n'ait pas été fait mention de la phase de préparation qu'elle avait menée et qui avait été une période importante avec un groupe de travail. La municipalité précédente avait en effet acheté le terrain, analysé les contraintes de fonctionnalité de la future école et le potentiel financier. Ce projet n'a pas abouti pour des questions financières car les emprunts étaient élevés, et en 2005, chacun s'est accordé à reporter ce projet qui comprenait également le déplacement de la médiathèque et de la cantine. C'est pourquoi le projet actuel a fait l'objet de son soutien bien que le sentiment de figuration prédomine.

A.Genthon tient à répondre en rappelant que le travail d'un conseil ne se mesure pas au nombre de commissions, mais à ses résultats concrets. Effectivement, l'endettement était déjà de 1000 € à l'époque et le choix était celui de la municipalité de l'époque. Si l'on veut parler du passé, il est utile de souligner aussi que si les terrains étaient disponibles à l'achat c'est grâce à l'intervention de la Sedro et du travail réalisé sur cette zone par l'équipe de Monsieur Louis Chapurlat. Celle-ci n'a jamais été saluée à sa juste valeur, au contraire de nombreuses critiques ont été émises.

Il est rappelé ensuite qu'en matière de finances, le choix qui a été fait durant ce mandat était de faire très régulièrement des réunions de la totalité des conseillers municipaux afin que l'information soit partagée par le plus grand nombre et pas seulement réservée à certains.

A.Genthon remercie ensuite tous les participants à ce Conseil et se félicite des réalisations qui permettent d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Les conseils se sont toujours bien passés, et il faut noter que le mandat de M. Lafuma a permis d'apaiser la tenue des débats de cette assemblée.

C'est ensuite M. Bescond qui demande à prendre la parole en tant que doyenne de l'assemblée afin de clore la séance. Elle félicite l'ensemble des membres de ce Conseil pour les réalisations du mandat et les projets à venir.

Elle précise l'importance de la qualité du service au quotidien dans la commune, auprès des enfants, sur le terrain dans des domaines très variés qu'ils soient techniques ou administratifs. Il est demandé à la directrice de transmettre les remerciements du Conseil aux services municipaux.

Elle remercie ensuite chacun des conseillers pour leur engagement personnel, leur sens des responsabilités et de respect. Les différences n'ont pas générées de conflits mais ont abouti à un véritable travail d'équipe dans une volonté positive pour tous. C'est une tranche de vie durant laquelle des choses utiles pour la commune ont été réalisées dans un esprit constructif.

❖ A HUIS CLOS :

Mr le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner aux membres du Conseil. Il s'agit de deux maisons d'habitation (dont l'une des deux est accompagnée d'un terrain) situées dans le centre bourg. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

❖ DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES

❖ EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER